

Comité de quartier Ouest Sud

Compte rendu de la réunion du 12 avril 2010

Prochaine réunion **le lundi 18 octobre 2010** à 20h30 au centre socioculturel Lamartine

Présents : une dizaine d'habitants, Mme Isabelle Daeschner, maire adjointe, M. Samuel Besnard, maire adjoint, M. Antoine Frémont et Mme Ombeline Casel, conseillers municipaux et élus référents, Mme Marie-Liesse Duclos, coordinatrice des comités de quartier.

Présentation du plan local de déplacements (PLD)

A la demande des participants lors des précédentes réunions, le comité de quartier était consacré à la question des déplacements et à la présentation du Plan local de déplacements (PLD) par Samuel Besnard, adjoint au maire en charge du développement durable, des déplacements, des transports et du cadre de vie.

Le PLD du Val-de-Bièvre a été adopté en 2006. C'est une déclinaison du PLD d'Ile-de-France, qui a été adopté en 2000 et révisé en 2010.

L'élaboration d'un PLD est un processus long qui se déroule en plusieurs phases, qui sont les suivantes pour le Val-de-Bièvre : diagnostic et enquête déplacements (2004), programme d'action (mai 2005), enquête publique (fin 2005), adoption en avril 2006.

Le PLD aborde les déplacements sous plusieurs angles : transports en commun, automobile, circulations douces, stationnement etc.

Il se décline en 4 objectifs :

- 1) Circuler plus en bus et en navette
- 2) Stationner mieux
- 3) Aller à pied et en vélo
- 4) Changer les habitudes

Le réseau bus a été complété par la mise en place du réseau Valouette, qui répond à un réel besoin. Une enquête RATP est en cours pour observer les usages de ce réseau et envisager les améliorations possibles (à partir de 2011). Cette navette est gratuite, elle est donc financièrement lourde à porter. Le PLD prévoit de traiter les « points durs » de la circulation des bus : carrefours, couloirs de bus, accessibilité des personnes à mobilité réduite, réaménagement du pôle Arcueil-Cachan, bus articulés pour la ligne 187 etc.

Le PLD prévoit également le développement des promenades inter-quartiers (par exemple le long de la Bièvre, avec le projet de poursuivre cette promenade dans le quartier Cousté) afin de favoriser les modes de transports « doux » (piétons, vélos etc.). Cela passe aussi par le développement des itinéraires cyclables : rives de Bièvre, avenue Léon Blum, liaison douce au niveau du 21 rue Paul Vaillant Couturier etc.

Un habitant demande si cela est réellement une bonne idée de mettre ensemble piétons et vélos. Samuel Besnard répond que cela dépend de l'espace prévu. Sur l'avenue du Président Wilson, par exemple, cela fonctionne bien. Lorsque cela est possible, des dispositifs sont prévus pour empêcher l'accès aux deux roues motorisés (obligation de mettre le pied à terre).

Concernant le stationnement, on constate des évolutions dans la ville, mais le processus n'est pas achevé à Cachan. Quand on rentre dans la réalisation, il est nécessaire d'étudier la situation de manière plus fine. Lorsqu'on met en place une zone verte ou bleue, il faut s'assurer

de pouvoir procéder à un contrôle efficace, ce qui nécessite des moyens. Cela se fait au fur et à mesure de la réfection des rues. Pour l'instant, l'objectif est déjà de faire respecter la réglementation actuelle, surtout dans les quartiers proches des stations RER.

Samuel Besnard indique qu'il existe un guide des déplacements qui synthétise l'ensemble des modes de transport (à demander auprès de la CAVB ou à télécharger sur leur site).

Un habitant demande s'il serait possible que la Valouette démarre plus tôt le mercredi après-midi pour pouvoir se rendre aux activités. Samuel Besnard répond que cela fait partie des questions qui vont être étudiées, dans l'objectif de mieux s'adapter aux usages des habitants sur la pause méridienne. Par ailleurs, un observatoire des déplacements vient d'être créé par la CAVB, en partenariat avec la RATP pour suivre en continu l'évolution des déplacements. La RATP est un prestataire de service qui travaille également à l'observation ou encore à la prévention.

Questions et remarques en lien avec les déplacements et le stationnement :

- signalement d'un nid de poule dans l'angle de la rue Châteaubriand
- rue Chaptal, l'enrobé va être refait et les passages piétons rendus visibles pour réaliser deux itinéraires pour les élèves qui vont à Victor Hugo. Un revêtement neuf ne risque-t-il pas de favoriser la vitesse ? Le fait que deux voitures ne puissent pas se croiser à pleine vitesse ralentit les véhicules, mais il est vrai que cela ne suffit pas toujours. La circulation dans cette rue, comme dans les autres rues adjacentes, devra être repensée au moment du réaménagement de la RD920.
- les stops ne sont pas respectés le long de la rue Châteaubriand. Il s'agit de respect des règles. La police municipale travaille sur la prévention routière ; lorsqu'elle surveille un stop, elle constate qu'une personne sur deux ne s'arrête pas !
- rue Marcel Bonnet : cette rue en pente favorise la vitesse excessive des voitures. Les automobilistes ont tendance à accélérer pour monter la côte. Les élus expliquent que le conseil général a été sollicité pour procéder à des aménagements. Celui-ci étudie en ce moment l'opportunité de ces aménagements. Beaucoup d'habitants se plaignent de la cabine téléphonique qui gêne la visibilité, mais cela est du ressort de France Telecom. De plus, il y a un arbre derrière la cabine... Sur cet axe, l'Etat propose de mettre en place un radar feu rouge (flashe les passages au feu rouge) ; le radar mobile est également utilisé régulièrement en lien avec la police nationale mais, sur cet axe, il est difficile de trouver un endroit pour arrêter les automobilistes en toute sécurité.
- RD920 : le conseil général des Hauts-de-Seine est pilote de ce projet. Un comité d'axe réunissant les partenaires s'est mis d'accord sur un schéma d'organisation prévoyant l'installation des couloirs de bus en site propre (au milieu de la voie). Nous sommes actuellement dans la phase pré-opérationnelle : préciser les plans, les schémas de circulation, notamment sur les quartiers proches de la RD920. Cette phase est longue avant d'envisager le début des travaux. Le carrefour dangereux vers Bagneux (intersection Marcel Bonnet / Aristide Briand) va être revu. Les habitants demandent s'il est possible, en attendant les travaux, de mettre un feu clignotant au lieu d'un feu vert.

Questions diverses :

- PLU : le document est consultable à la Direction du Développement Urbain, il sera mis en ligne au moment de l'enquête publique (à partir du 1^{er} septembre)
- Pédibus : le retour d'expérience est très positif sur Carnot. La démarche va être proposée aux autres écoles, avec un kit pour accompagner les parents volontaires.
- Cachan municipal : les habitants souhaitent le recevoir plus tôt, car bien souvent les événements annoncés sont déjà passés lorsqu'il arrive dans les boîtes-aux-lettres